



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

26/8/2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Baignade interdite: 3 leçons à tirer de la surexploitation de la baie de Menton

Depuis le 24 août, le drapeau rouge flotte sur les plages de Menton et Roquebrune (Carnolès) pour cause de pollution marine liée au fonctionnement défectueux de la station d'épuration de Menton. Alertée par plusieurs adhérents depuis la mi-août sur la qualité douteuse de l'eau de baignade, aux Sablettes et sur les plages de Carnolès, l'ASPONA en tire trois leçons :

- D'abord, le rôle de lanceur d'alerte d'une association locale comme l'ASPONA forte de tous ses adhérents est extrêmement utile. En effet, nous avons saisi en début de semaine l'ARS (Agence régionale de la Santé), service public de l'Etat chargé d'effectuer les contrôles sanitaires qui nous a appris que la qualité de l'eau de baignade était « moyenne » depuis le 9 août. Très probablement, la station d'épuration n'est pas seule en cause, mais notre intervention a renforcé la vigilance et la légitimité des services de contrôle.

- Ensuite, l'information du grand public sur la qualité des eaux de baignade est trop parcimonieuse. Sans entrer en situation de crise, les données devraient être facilement et régulièrement accessibles. Aujourd'hui, nous avons plus de questions que de réponses : Quelle est la nature de la pollution ? S'agit-il des eaux usées brutes avant ou après dégrillage ? Ou plutôt des eaux usées traitées par la station sur le lieu du rejet ? Le constat est-il fait au débouché de la station, ou en un point de l'émissaire (cassure) ? A quelle fréquence et à quels emplacements les prélèvements et contrôles sont-ils effectués ?

- Enfin, l'économie des deux communes littorales est axée principalement sur la mer qu'on exploite et surexploite jusqu'à son épuisement. Il faut admettre que les aménagements successifs produisent des effets cumulés que la nature ne peut plus « absorber ». Il est temps de renverser la tendance, en commençant par faire un bon diagnostic, avant d'imaginer de nouveaux projets d'infrastructure et d'équipements lourds à des fins commerciales.

L'ASPONA rappelle qu'elle est fermement opposée à la construction d'un troisième casier sur la Baie Ouest de Menton, avec une digue sous-marine et l'engraissement/ élargissement de la plage, ainsi que des concessions autorisant des constructions en « dur » à 3,60m de hauteur.